

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES TRAVAILLEURS

DU CONGRÈS DE BÂLE AU CONGRÈS DE LA HAYE

(1869 - 1872)

LES MANIGANCES DES MARXISTES DU CONSEIL GÉNÉRAL

D'après «*La Première internationale*» par Christian LABRANDE - 10-18 - 1976.

Le Congrès de Bâle avait été l'occasion du premier affrontement, à mots à peine déguisés, entre les tendances «*centraliste*» et fédéraliste. Après le rejet de la motion du Conseil général sur le droit d'héritage, la lutte prendra un caractère plus violent et ouvert, avec la publication de la «*communication privée*» et de la «*communication confidentielle*» du Conseil général.

Marx, qui avait pourtant manifesté dans une lettre à Engels son désir de ne pas envenimer les choses (19 février 1870), déclenchait une véritable chasse aux Bakouninistes.

Nous publions la «*communication confidentielle*» dans la traduction de J. Guillaume en reprenant les notes où il s'emploie à réfuter les nombreuses erreurs dues à la plume de Marx. On pourra toutefois trouver un rétablissement plus détaillé de la vérité dans la biographie de Marx par Mehring.

Nous avons choisi la version de la «*communication privée*» reproduite dans «*La Première Internationale*» - Recueil de documents Droz - tome 2.

(Note de Christian LABRANDE).

LA «COMMUNICATION PRIVÉE» DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général de l'*Association internationale des travailleurs* au Conseil fédéral de la Suisse romande:

Citoyens, dans sa séance extraordinaire du 1^{er} janvier 1870, le Conseil général a résolu:

1- Nous lisons dans l'*Égalité*, numéro du 11 décembre 1869:

«Il est certain qu'il néglige des choses extrêmement importantes... Nous lui rappelons les obligations du Conseil général avec l'article premier du règlement: «Le Conseil général est obligé d'exécuter les résolutions des congrès»... Nous aurions assez de questions à poser au Conseil général pour que ses réponses constituent un assez long bulletin. Elles viendront plus tard. En attendant, etc...».

Le Conseil général ne connaît pas d'article, soit dans les statuts, soit dans les règlements, qui l'oblige d'entrer en correspondance ou en polémique avec l'*Égalité* ou de faire des réponses aux questions des journaux.

Le Conseil fédéral de la Suisse romande représente seul vis-à-vis du Conseil général, les branches de la Suisse romande. Lorsque le Conseil fédéral romand nous adressera des demandes ou des réprimandes par la seule voie légitime, c'est-à-dire par son secrétaire, le Conseil général sera toujours prêt à y répondre. Mais le Conseil fédéral romand n'a le droit ni d'abdiquer ses fonctions dans les mains de l'*Égalité*, du *Progrès*, ni de laisser ces journaux usurper ses fonctions.

Généralement parlant, la correspondance du Conseil général, avec les comités nationaux, les comités locaux ne pourrait être publiée sans porter un grand préjudice aux intérêts généraux de l'Association. Si les autres organes de l'Internationale imitaient le *Progrès* et l'*Égalité*, le Conseil général se trouverait placé dans l'alternative ou de se discréditer devant le public en se taisant, ou de violer ses devoirs en répondant publiquement.

L'*Égalité* se joint au *Progrès* (journal qui n'est pas envoyé au Conseil général) pour inviter le *Travail* (journal parisien qui jusqu'ici ne s'est pas déclaré organe de l'Internationale, et qui n'est pas envoyé au Conseil général) à faire sommation au Conseil général. C'est presque une *Ligue du bien public*.

2- En admettant que les questions posées par l'*Égalité* procèdent du Conseil fédéral romand, nous allons y répondre, toutefois sous la réserve que de telles questions ne nous soient plus communiquées de cette façon.

3- Questions du bulletin.

Dans les résolutions du congrès de Lausanne (1868), insérées dans les règlements, il est prescrit que les comités nationaux enverront au Conseil général des documents sur le mouvement prolétaire et qu'ensuite le Conseil général publiera un bulletin dans les différentes langues, aussi souvent que ses moyens le lui permettront («*So often as its means permit, the general Council shall publish a report*»).

L'obligation du Conseil général était donc liée à des conditions qui n'ont jamais été remplies, même l'enquête statistique ordonnée par les statuts, décidée par les congrès consécutifs, annuellement demandée par le Conseil général, n'a jamais été faite. Aucun document n'a été remis au Conseil général. Quant aux moyens, le Conseil général aurait déjà depuis longtemps cessé d'exister sans les contributions régionales de l'Angleterre et sans les sacrifices personnels de ses membres.

Ainsi le règlement adopté au congrès de Lausanne est resté lettre morte.

Quant au congrès de Bâle, il n'a pas discuté l'exécution d'un règlement existant, il a discuté l'opportunité d'un bulletin à faire, il n'a pris aucune résolution (voir le rapport allemand imprimé à Bâle sous les yeux mêmes du Congrès).

Du reste, le Conseil général croit que le but primitif du bulletin est, en ce moment, parfaitement rempli par les différents organes de l'Internationale, publiés dans les différentes langues et s'échangeant entre eux. Il serait absurde de faire, par des bulletins coûteux, ce qui se fait déjà sans frais. De l'autre côté, un bulletin qui publierait ce qui ne se dit pas dans les organes de l'Internationale ne servirait qu'à admettre nos ennemis dans nos coulisses.

4- Questions de la séparation du Conseil général d'avec le Conseil régional pour l'Angleterre.

Longtemps avant la fondation de l'*Égalité* cette proposition se faisait périodiquement au sein même du Conseil général par un ou deux membres anglais. Elle a toujours été rejetée presque unanimement.

Quoique l'initiative révolutionnaire partira probablement de la France, l'Angleterre seule peut servir de levier pour une révolution sérieusement économique. C'est le seul pays où il n'y a plus de paysans et où la propriété foncière est concentrée en peu de mains. C'est le seul pays où la forme capitaliste, c'est-à-dire le travail combiné sur grande échelle sous des maîtres capitalistes, s'est emparée de presque toute la production. C'est le seul pays où la grande majorité de la population consiste en ouvriers salariés (*wages labourers*). C'est le seul pays où la lutte des classes et l'organisation de la classe ouvrière des trades-unions ont acquis un certain degré de maturité et d'universalité: à cause de sa domination sur le marché du monde, c'est le seul pays où chaque changement dans les faits économiques doit immédiatement réagir sur tout le monde. Si le landlordisme et le capitalisme ont leur siège classique dans ce pays, par contrecoup, les conditions matérielles de leur destruction y sont les plus mûries. Le Conseil général étant placé à présent dans la position heureuse d'avoir la main directement sur ce grand levier de la révolution prolétaire, quelle folie, nous dirions presque quel crime de le laisser tomber dans des mains purement anglaises.

Les Anglais ont toute la matière nécessaire à la révolution sociale. Ce qui leur manque, c'est l'esprit généralisateur et la passion révolutionnaire. C'est seulement le Conseil général qui y peut suppléer, qui peut ainsi accélérer le mouvement vraiment révolutionnaire dans ce pays et par conséquent partout. Les grands

effets, que nous avons déjà produits dans ce sens, sont attestés par les journaux les plus intelligents et les mieux accrédités auprès des classes dominantes. Comme la *Pall Mall Gazette*, la *Saturday Review*, le *Spectator* et la *Fortnightly Review*, pour ne pas parler des membres soi-disant radicaux des Lords et des Commons qui, il y a peu de temps, exerçaient encore une grande influence sur les chefs des ouvriers anglais. Ils nous accusent publiquement d'avoir empoisonné et presque éteint l'esprit anglais de la classe ouvrière et de l'avoir poussée dans le socialisme révolutionnaire.

La seule manière de produire ce changement, c'est en agissant comme Conseil général de l'Association internationale. Comme Conseil général, nous pouvons initier des mesures (comme par exemple la fondation de la *Land and Labour League*) qui plus tard se produisent dans l'exécution devant le public comme des mouvements spontanés de la classe ouvrière anglaise.

Si un Conseil régional était formé en dehors du Conseil général, quels seraient les effets immédiats? Placé entre le *Conseil général de l'Internationale* et le *Conseil général des trades-unions*, le conseil régional n'aurait aucune autorité. De l'autre côté, le Conseil général perdrait le maniement du grand levier.

Si à l'action sérieuse et souterraine nous aimions substituer l'éclat des tréteaux, nous aurions peut-être commis la faute de répondre publiquement à l'*Égalité*, pourquoi «*le Conseil général subit ce cumul si fâcheux de fonctions?*».

L'Angleterre ne doit pas être simplement traitée comme un pays auprès des autres pays. Elle doit être traitée comme la métropole du capital.

5- Questions sur les résolutions du Conseil général, à propos de l'amnistie irlandaise.

Si l'Angleterre est le *bulwark* (*) du landlordisme et du capitalisme européen, le seul point où on peut frapper le grand coup contre l'Angleterre officielle, c'est l'Irlande.

En premier lieu, l'Irlande est le *bulwark* du landlordisme anglais. S'il tombait en Irlande, il tomberait en Angleterre. En Irlande, l'opération est cent fois plus facile, parce que la lutte économique y est centrée exclusivement sur la propriété foncière, parce que cette lutte est, en même temps, nationale, et parce que le peuple y est plus révolutionnaire et plus exaspéré qu'en Angleterre. En Irlande, le landlordisme se maintient exclusivement par les baïonnettes de l'armée anglaise. Du moment que l'union forcée entre les deux pays viendrait à cesser, une révolution sociale, quoique dans des formes arriérées, éclaterait immédiatement en Irlande. Le landlordisme anglais ne perdrait pas seulement une grande source de ses richesses, mais encore sa plus grande force morale, c'est-à-dire celle de représenter la domination de l'Angleterre sur l'Irlande. De l'autre côté, en maintenant le pouvoir de ses landlords en Irlande, le prolétariat anglais les rend invulnérables dans l'Angleterre elle-même.

En deuxième lieu, la bourgeoisie anglaise n'a pas seulement exploité la misère irlandaise pour rabaisser par l'émigration forcée des pauvres irlandais, la classe ouvrière en Angleterre, mais elle a, en outre, divisé le prolétariat en deux camps hostiles. Le feu révolutionnaire de l'ouvrier celtique ne se combine pas avec la nature solide, mais lente, de l'ouvrier anglo-saxon. Il y a au contraire, dans tous les grands centres industriels de l'Angleterre, un antagonisme profond entre le prolétaire irlandais et le prolétaire anglais. L'ouvrier anglais vulgaire hait l'ouvrier irlandais comme un compétiteur qui déprime les salaires et le *standard of life*. Il sent pour lui des antipathies nationales et religieuses. Il le regarde à peu près comme les *poor whites* des États méridionaux de l'Amérique du Nord regardaient les esclaves noirs. Cet antagonisme, parmi les prolétaires de l'Angleterre, est nourri et entretenu par la bourgeoisie. Elle sait que cette scission est le véritable secret du maintien de son pouvoir.

Encore cet antagonisme se reproduit-il au-delà de l'Atlantique. Les Irlandais, chassés de leur sol natal par des bœufs et des moutons, se retrouvent dans l'Amérique du Nord, où ils constituent une portion formidable et toujours croissante de la population. Leur seule pensée, leur seule passion, c'est la haine contre l'Angleterre. Le gouvernement anglais et le gouvernement américain (c'est-à-dire les classes qu'ils représentent) alimentent ces passions pour éterniser la lutte souterraine entre les États-Unis et l'Angleterre. C'est ainsi qu'ils empêchent l'alliance sérieuse et sincère, par conséquent l'émancipation des classes ouvrières des deux côtes de l'Atlantique.

Encore, l'Irlande est le seul prétexte du gouvernement anglais pour entretenir une grande armée permanente qui, en cas de besoin, est lancée, comme cela s'est vu, sur les ouvriers anglais, après avoir fait ses

(*) *bulwark*: rempart.

études soldatesques en Irlande. Enfin, ce que nous a montré l'ancienne Rome sur une échelle monstrueuse se répète en Angleterre de nos jours. Le peuple qui subjugué un autre peuple se forge ses propres chaînes.

Donc, la position de l'*Association internationale* vis-à-vis de la question irlandaise est très nette. Notre premier besoin est de pousser à la révolution sociale en Angleterre, à cet effet, il faut frapper le grand coup en Irlande.

Les résolutions du Conseil général ne servent qu'à introduire d'autres résolutions qui affirmeront que, abstraction faite de toute justice internationale, c'est une condition préliminaire de l'émancipation de la classe ouvrière anglaise, de transformer la présente union forcée (c'est-à-dire l'esclavage de l'Irlande) en confédération libre et égale, s'il se peut, en séparation complète, s'il le faut.

Les difficultés, même les dangers personnels que le Conseil général encourt en se plaçant sur ce terrain, peuvent se juger par les manœuvres du *Bee Hive*. Ce journal a supprimé dans le compte rendu de nos séances nos résolutions et même le fait que nous nous occupions de la question irlandaise. Ainsi, le Conseil général a été obligé de faire imprimer ses résolutions pour les envoyer à toutes les trades-unions.

Du reste, les doctrines de l'*Égalité* et du *Progrès* sur la connexion ou plutôt la non-connexion entre le mouvement social et le mouvement politique n'ont jamais, à ce que nous sachions, été consacrées par aucun de nos congrès. Elles sont contraires à nos statuts. On y lit:

That the economical emancipation of the working classes is therefore the great end to which every political movement ought to be subordinate as a means (1).

Ces mots: *as a means* (comme moyen) ont été supprimés dans la traduction française, faite en 1864, par le *Comité de Paris*. Interpellé par le Conseil général, le Comité de Paris s'excusa par les misères de sa situation politique.

Il y a d'autres mutilations du texte authentique. Le premier considérant des statuts est ainsi conçu:

«The struggle for the emancipation of the working class means... a struggle for equal rights and duties and the abolitions of all classes rule» (2).

La traduction parisienne reproduit *«les droits et devoirs égaux»*, c'est-à-dire la phrase générale qui se trouve à peu près dans tous les manifestes démocratiques depuis un siècle, et qui a un sens différent dans la bouche des différentes classes, mais elle supprime la chose concrète, *the abolition of all class rule*, l'abolition des classes.

Encore dans le deuxième considérant des statuts, on lit: *That the economical subjection of the man of labour to the monopolizer of the means of labour, that is the sources of life, etc... (3).*

La traduction parisienne met *«capital»* au lieu de *«means of labour, that is the sources of life»*, expression qui inclut la terre aussi bien que les autres moyens de travail. Du reste, le texte primitif authentique a été restauré dans la traduction française publiée à Bruxelles, par la *Rive gauche*, en 1866.

6- Question Liebknecht-Schweitzer.

L'*Egalité* dit : *«Ces deux groupes sont de l'Internationale»*. C'est faux. Le groupe d'Eisenach (que le *Progrès* et l'*Egalité* veulent bien transformer en groupe du citoyen Liebknecht) appartient à l'Internationale. Le groupe de Schweitzer n'y appartient pas.

Schweitzer a même longuement expliqué dans son journal, le *Social-Demokrat*, pourquoi l'organisation

(1) Que l'émancipation économique des classes laborieuses est donc le grand but auquel tout mouvement politique, en tant que moyen, doit être subordonné.

(2) La lutte pour l'émancipation des classes laborieuses est une lutte... pour l'égalité des droits et des devoirs et l'abolition de toute domination de classes.

(3) Que la dépendance économique du travailleur envers celui qui détient le monopole des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de vie, etc...

lassallienne ne pouvait s'englober dans l'Internationale sans se détruire elle-même. Sans le savoir, il a dit la vérité. Son organisation factice de secte est opposée à l'organisation historique et spontanée de la classe ouvrière.

Le Progrès et l'Égalité ont sommé le Conseil général de donner publiquement son avis sur les différends personnels de Liebknecht et Schweitzer. Comme le citoyen Johann Philipp Becker (qui est aussi bien calomnié dans le journal de Schweitzer que Liebknecht) est un des membres de la rédaction de *l'Égalité*, il paraît vraiment étrange que des éditeurs ne soient pas mieux informés sur les faits. Ils devraient savoir que Liebknecht, dans le *Volksstaat*, a publiquement invité Schweitzer à prendre le Conseil général pour arbitre de leur différend et que Schweitzer a, non moins publiquement, répudié l'autorité du Conseil général.

Le Conseil général n'a rien négligé pour sa part pour mettre fin à ce scandale qui déshonore le parti prolétaire en Allemagne. Il a chargé son secrétaire pour l'Allemagne de correspondre avec Schweitzer, ce qui a été fait pendant deux années, mais toutes les tentatives du Conseil ont échoué, grâce à la résolution prise par Schweitzer de conserver à tout prix, avec l'organisation de secte, son pouvoir autocrate.

C'est au Conseil général à déterminer quand le moment favorable à son intervention publique dans cette querelle sera plus utile que nuisible.

7- Comme les accusations de l'Égalité sont publiques et qu'elles pouvaient être considérées comme émanant du Comité fédéral romand de Genève, le Conseil général communiquera cette réponse à tous les comités correspondant avec lui.

*Par ordre du Conseil général de l'Association internationale des travailleurs
Le secrétaire correspondant pour la France **Eugène Dupont**
Londres, le 1^{er} janvier 1870 (Communication privé).*
